



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

### Séance du 8 novembre

L'an 2018, le 8 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes de la commune de Vitrimont, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

#### Étaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Christian GEX, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis LARDIN, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, Mme Damienne VILLAUME.

#### Étaient excusés avec pouvoir :

Mme GEORGES Marie-Jo excusée, pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. LAMBLIN Jacques Excusé, pouvoir à M. Michel MARCHAL, Mme VAUDEVILLE Sabrina Excusée, pouvoir à M. Christian GEX.

#### Étai(ent) excusé(s) :

M. Guy BIENTZ excusé remplacé par M. Jacques LAVOIL, Mme Claudine COLAS excusée remplacée par Monsieur COINSMANN, M. Jonathan KURKIENCY excusé remplacé par M. Guy SERVANT, M. Jean-Paul MARTIN Excusé remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE.

**Voix consultative** : Mme Sophie LEHE et M Claude RICHARD était excusés.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Dominique JACQUOT

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 26

Absents : 3

Procurations : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

2018-056

### RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Date de convocation

31/10/2018

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

..l.l....

et publication du :

..l.l....

#### Tableau joint

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

A la suite de délibération proposant de lancer une démarche de Contrat Local de Santé, il est proposé au comité de créer un poste permanent de catégorie A à temps complet afin d'assurer cette mission.

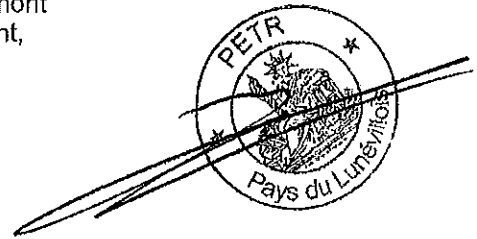
Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité de Pôle du 31 mai 2017, le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois à compter du 9 novembre 2019 selon l'annexe jointe.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal 2018, et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Vitrimont  
Le Président,



**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 9 NOVEMBRE 2018**

Ce tableau reflète les effectifs sous réserves du vote des délibérations présentées le 8 novembre 2018.

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Cadre d'emplois filière administrative</b>		
Attaché territorial	5 postes à 35 h	2 agents titulaires en détachement remplacés par 2 agents contractuels 1 agent contractuel 2 postes vacants dont celui créé
Rédacteur	1 poste à 35 h	1 agent en CDI
Adjoint administratif territorial	1 poste à 35 h 1 poste à 28 h	1 agent contractuel 1 agent titulaire
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste à 30 h	1 agent titulaire en disponibilité remplacé par un agent contractuel
<b>Cadre d'emplois filière technique</b>		
Aucun poste		